



VILLE DE  
RICHMOND

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 324 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE**  
**288 784 \$ ET UN EMPRUNT DE 286 353 \$ AINSI QU'UN**  
**RENFLOUEMENT DU FONDS GÉNÉRAL**  
**DE 14 439 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT N° 5 534 036**  
**ET EFFECTUER LES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil de la Ville de Richmond a adopté, le 4 décembre 2023, le règlement numéro 324 décrétant une dépense de 288 784 \$ et un emprunt de 286 353 \$ ainsi qu'un renfloement du fonds général de 14 439 \$ pour l'acquisition du lot n° 5 534 036 et effectuer les analyses environnementales, et que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 5 février 2024.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau du soussigné.

Donné à Richmond (Québec), ce 21 février 2024.

Rémi-Mario Mayette,  
directeur général et greffier-trésorier

[www.ville.richmond.qc.ca](http://www.ville.richmond.qc.ca)